

**Protocole n° 6 du 28 avril 1983
à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme
et des libertés fondamentales concernant l'abolition
de la peine de mort**

RS 0.101.06; RO 1987 1807

Champ d'application le 9 novembre 2005, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Arménie	29 septembre	2003	1 ^{er} octobre	2003
Azerbaïdjan*	15 avril	2002	1 ^{er} mai	2002
Bosnie et Herzégovine	12 juillet	2002	1 ^{er} août	2002
Serbie-et-Monténégro	3 mars	2004	1 ^{er} avril	2004
Turquie	12 novembre	2003	1 ^{er} décembre	2003

* Déclaration

Les Déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO.
Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet du
Conseil de l'Europe: <http://conventions.coe.int/treaty/FR/cadreprincipal.htm> ou obtenus
à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux,
3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1987 1810, 1990 228,
1991 792, 1993 2989 et 2002 683.

